

C
O
N
C
E
R
T
A
T
I
O
N

Commune de Bertaucourt-Epourdon

Plan Local d'Urbanisme



Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

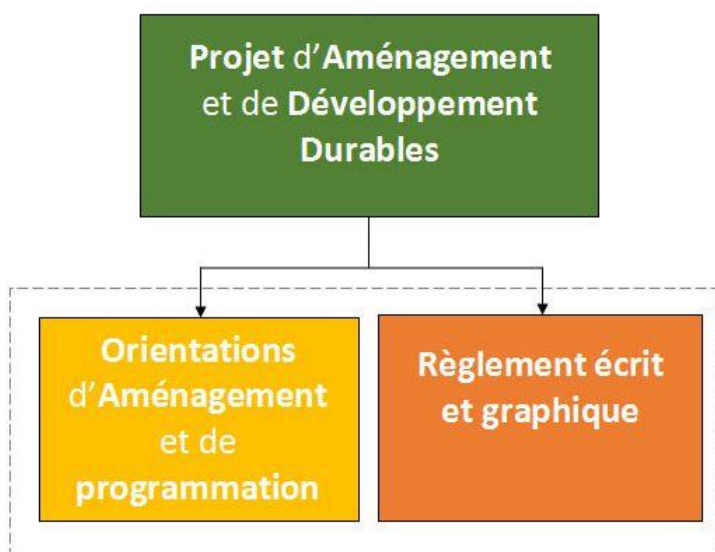


GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

Le PADD : Un projet politique et de territoire

Le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables (PADD) est le document dans lequel la commune de Bertaucourt-Epourdon exprime les orientations générales qu'elle retient pour le développement de son territoire. Document politique, il exprime le projet communal pour le court et le moyen terme. Il participe des divers outils permettant de gérer l'existant tout en préparant et en forgeant en permanence l'avenir, dans une perspective de développement durable.



Il constitue ainsi la "clef de voûte" du Plan Local d'Urbanisme et à ce titre, il guide sa mise en forme réglementaire au travers du plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme prévoit qu'au travers du PADD, la commune de Bertaucourt-Epourdon :

- ✓ **définisse** les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- ✓ **arrête** les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- ✓ **fixe** des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations du projet retenu par la commune de Bertaucourt-Epourdon



Nichée au cœur de la campagne picarde, Bertaucourt-Épouardon offre un cadre de vie paisible, à seulement 5 km de Chauny. Riche d'un patrimoine rural et d'une forte vocation agricole, la commune s'étend sur environ 750 hectares, majoritairement composés de terres cultivées et de zones naturelles. Elle bénéficie d'un environnement préservé, partiellement inscrit dans le site Natura 2000

Massif forestier de Saint-Gobain. Sa population d'environ 600 habitants profite d'une proximité avec les services urbains, tout en conservant une qualité de vie typiquement villageoise.

Par délibération en date du 28 février 2025, la commune a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme pour :

- ✓ Doter la commune d'un document de planification urbaine ;
- ✓ Organiser le développement urbain dans le respect des capacités d'accueil de la commune et des possibilités offertes par le renouvellement urbain ;
- ✓ Répondre aux besoins des activités économiques présentes ;
- ✓ Maîtriser la consommation d'espace et l'étalement urbain ;
- ✓ Préserver le cadre de vie et le patrimoine paysager de la commune ;
- ✓ Intégrer les problématiques environnementales et participer à la préservation des espaces naturels et agricoles ;
- ✓ Protéger la population contre les risques naturels.

Le projet d'aménagement territorial de la commune tend à :

- ✓ Favoriser l'accueil de nouveaux habitants pour stabiliser la population communale ;
- ✓ Maintenir les activités économiques locales présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouvelles activités compatibles avec les zones d'habitat ;
- ✓ Organiser cette politique d'aménagement du territoire à travers des objectifs de maintien de la qualité des paysages urbains et naturels, de la prise en compte des enjeux environnementaux et des risques en amont des démarches d'aménagements.

Cette stratégie d'aménagement et de développement de la commune de Bertaucourt-Epourdon s'articule autour de trois AXES :

- **AXE n°1 : Développer**
- **AXE n°2 : Equiper**
- **AXE n°3 : Préserver**

Non hiérarchisés, complémentaires et indissociables, ces axes se combinent afin d'assurer un développement cohérent du territoire.

Axe n°1 : Développer

1.1. Maintenir l'attractivité résidentielle en lien avec l'objectif de développement de la population retenu

La commune de Bertaucourt-Epourdon présente une population relativement stable depuis les années 2010 comprise entre 610 et 614 habitants. Depuis, 2010 on a assisté à une légère diminution avec une population comprise entre 587 et 586 habitants. Les données de 2025 laissent présager une légère reprise démographique, puisque la population communale s'élève à **598 habitants**.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le Conseil municipal souhaite poursuivre ce dynamisme démographique en permettant l'accueil d'environ 10 nouveaux logements pour un seuil de population de **606 habitants**.

Les zones de construction nouvelle se situeront :

- ✓ **Au sein de la Partie Actuellement Urbanisée du bourg en optimisant** les capacités de densification des espaces urbanisés (dents creuses) et en tenant compte d'un potentiel de 8 logements vacants.
- ✓ **Dans la continuité urbaine du bourg sur des terrains desservis par les réseaux.**

Rue A Grès dans la continuité bâtie



1.2. Renforcer le tissu économique

La commune de Bertaucourt-Epourdon est caractérisée par un paysage rural dominé par l'agriculture.

Bertaucourt-Epourdon présente également une économie locale diversifiée. On dénombre sur le territoire communal plusieurs activités artisanales et de services mais également un centre équestre proposant plusieurs activités équestres mais également des hébergements et des locations de salle. Ces différentes activités génèrent l'emploi de près d'une trentaine de personnes.

Le Conseil municipal souhaite pérenniser ce tissu économique local en favorisant son développement. Plusieurs actions complémentaires sont envisagées :

- **Répondre aux besoins du centre équestre** avec l'adoption d'un zonage spécifique.



- **Maintenir et développer le commerce et les services de proximité en :**

- ⇒ **Développant l'offre de commerces de proximité :** Bertaucourt Epourdon ne dispose pas de commerce de proximité. L'objectif communal sera d'encourager dans la mesure du possible l'implantation de commerces.
- ⇒ **Favorisant les conditions de la mixité fonctionnelle dans le bourg** en permettant le développement des activités économiques dans le tissu bâti dès lors que cela ne génère pas de conflit d'usage.

- **Protéger les espaces voués à l'agriculture par l'adoption d'un zonage et d'un règlement particulier visant à préserver et pérenniser ces activités.**



La commune souhaite donner les moyens aux exploitants de pérenniser leurs activités en leur offrant des possibilités d'évolution et de diversification adaptées aux rapides mutations de ces secteurs.

Dans ce but, les orientations suivantes sont retenues :

- Protéger l'économie agricole et son domaine d'exploitation contre les utilisations du sol incompatibles avec celui-ci.
- Rationnaliser les zones de développement de l'urbanisation afin de limiter les pertes de surface utilisées par l'agriculture et la fragmentation des terres, préjudiciables à la facilité et au coût de leur exploitation.

Axe n°2 : Equiper

2.1. Les orientations concernant le développement touristique, les loisirs et les équipements

- ⇒ **Poursuivre la politique en faveur du développement des activités ludiques et touristiques par :**
 - La diversification de la gamme d'hébergements : changement de destination autorisé pour d'anciennes exploitations agricoles
- ⇒ **Prévoir la création de nouveaux équipements : **Places de stationnement à voir****

2.2. Les orientations concernant les transports et les déplacements

- ⇒ **Favoriser le recours aux modes de déplacements alternatifs** à la voiture particulière et/ou aux transports en communs en valorisant par exemple le covoiturage, notamment pour les déplacements quotidiens domicile-travail.
- ⇒ **Mener une réflexion sur** l'accès, la desserte des zones d'extension qui seront définies afin d'intégrer au mieux ces futurs quartiers au sein de la zone agglomérée et valoriser la place des modes doux (piéton, vélo) dans les aménagements de voirie
- ⇒ **Réglementer le stationnement notamment** lié à l'habitat pour ne pas aggraver l'encombrement des espaces publics.

2.3. Les orientations concernant les réseaux d'énergie et les communications numériques

- ⇒ **Les énergies renouvelables**

Valoriser les énergies renouvelables en encourageant et en encadrant le recours à ces énergies dans les opérations d'aménagement.

- ⇒ **Concernant les réseaux d'énergie et les communications numériques**

L'extension du tissu urbain se fera à proximité des réseaux d'alimentation électrique et de télécommunication existants de manière à pouvoir aisément s'y raccorder sans devoir réaliser d'extensions longues et donc coûteuses.

Axe n°3 : Préserver

3.1. Valoriser le cadre bâti et paysager

⇒ **Protéger les éléments patrimoniaux identitaires** de la commune : **Sortie de terrain à prévoir**

⇒ **Préserver la trame végétale du bourg** : secteurs de jardins et vergers, parcs arborés, et boisements.

Photo à insérer

⇒ **Favoriser la biodiversité dans les zones bâties** : perméabilité des clôtures, clôtures végétalisées, limitation de l'imperméabilisation...

⇒ **Favoriser l'intégration urbaine et paysagère des nouveaux secteurs de développements.**

Les nouveaux développements doivent définir clairement la limite de l'espace urbain par l'aménagement de transitions paysagères composées avec les paysages ruraux. Ils doivent s'inscrire dans le site (respect de la topographie, préservation des vues, traitement des voiries, volumétrie adaptée des constructions, traitement des clôtures etc.).

⇒ **Maintenir la compacité urbaine et éviter le risque de mitage**

3.2. Préserver les entités paysagères

Le paysage de Bertaucourt-Epourdon est marqué par une dominance agricole, une faible urbanisation et la présence de cours d'eau, reflétant les caractéristiques typiques des zones rurales du nord de l'Aisne.



La plaine agricole



Les abords boisés du ruisseau de Missancourt

Le projet de développement de la commune s'attache à préserver ces entités paysagères.

3.3. S'appuyer sur la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité par :

- ⇒ **La protection des espaces naturels sensibles recensés** au sud et à l'ouest du territoire communal (Natura 2000, ZNIEFF, ENS).
- ⇒ **La préservation des boisements** pour maintenir les sols et la biodiversité.
- Photo à insérer**
- ⇒ **La protection des zones humides avérées** identifiées sur le territoire.
- ⇒ **La limitation de l'imperméabilisation des sols** et en favorisant les espaces de pleine terre afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales.
- ⇒ **La limitation de la pollution lumineuse** dans les nouvelles opérations d'aménagement.

3.4. Anticiper et prendre en compte les risques naturels et les nuisances par la prise en compte :

- ⇒ **Des aléas naturels : zone inondable, ruissellement, retrait et gonflement d'argiles, etc...**
- ⇒ **Des distances par rapport aux infrastructures et/ou activités** générant des risques (installations classées) et/ou des nuisances (sonores, olfactives, etc..).

3.5. Gérer durablement la ressource en eau en :

- ⇒ **Contribuant à l'objectif de préservation de la ressource en eau**, en quantité et en qualité.
- ⇒ **Encourageant la récupération et la gestion douce ou alternative des eaux pluviales** dans les opérations d'aménagement, voire leur réutilisation à des fins domestiques, et la limitation de l'imperméabilisation des sols.
- ⇒ **Préservant les abords des cours d'eau de toute urbanisation nouvelle**
- ⇒ **Préservant les mares et les étangs présents sur le territoire.**

3.6. S'inscrire en faveur de la transition énergétique en

- ⇒ **Recherchant la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments**, tant en construction neuve qu'en réhabilitation/rénovation.

**Les objectifs chiffrés en matière de
modération de consommation de l'espace
et de lutte contre l'étalement urbain**

Les objectifs de développement du PLU de Bertaucourt-Epourdon visent à concilier une extension des zones bâties, nécessaire au projet communal et la limitation des consommations de terres agricoles ou de milieux naturels, tout en tenant compte des différentes contraintes du territoire et des enjeux environnementaux. Ainsi le bilan de la consommation d'espace est le suivant :

Les objectifs chiffrés en matière de développement résidentiel

- Bertaucourt-Epourdon se donne aujourd'hui comme ambition de limiter son développement urbain à vocation d'habitat à 27 ares.
- En complément le projet communal tendra à favoriser la densité par la promotion de formes urbaines plus compactes, moins consommatrice d'espace, tout en respectant l'environnement par l'aménagement de surfaces perméables et végétales et avec une densité résidentielle de 17 logements à l'hectare afin de limiter l'étalement urbain.

Les objectifs chiffrés en matière de développement économique et d'équipements

- L'accueil d'activités nouvelles se fera au sein du tissu urbain pour les activités n'engendrant pas de nuisances pour l'habitat.

Les objectifs de développement du PLU de Bertaucourt-Epourdon visent à concilier une extension des zones bâties nécessaire au projet communal et la limitation de la consommation de terres agricoles ou de milieux naturels en tenant compte des contraintes du territoire et des enjeux environnementaux.